

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
30 juin 2017

---

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 4)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AS16

présenté par  
M. Hetzel

-----

**ARTICLE 9**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 9 prévoit de décaler d'un an l'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Un tel report doit se faire en loi de finances et non dans un texte d'ordonnances sur le travail.